

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Déclaration de Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

41A52

**Déclaration de Maladie : N° S19-0002549**

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7872 Société : R.A.N

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Fikri AZIZ Date de naissance : 04-12-63

Adresse : Lot Hadj Fahed Rue 12 n° 476 OULFA

Tél. : 067472203 Total des frais engagés : 3300 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. LOUBNA KHAYAR  
OPHTALMOLOGISTE  
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés  
Allal, Etagé N° 2 - Casablanca  
Tél: 05 22 95 12 80

Date de consultation : 08 SEP. 2020

Nom et prénom du malade : ABOU HAYANE Ghita Age: 17 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Objection. Ambiane

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Signature

MUPRAS  
Le: 17 SEP. 2020  
ACCUEIL

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08 SEP 2020	C2		3000	<p><b>Dr. Loubna KHAYAR</b>  <b>OPHTALMOLOGISTE</b>  23, Bd Yacoub El Mansour, Rés  Al Anfa, Page N° - Casablanca  Tel: 05 22 95 12 89</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

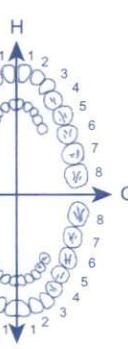
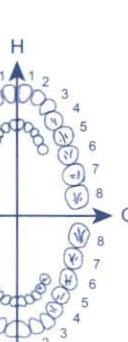
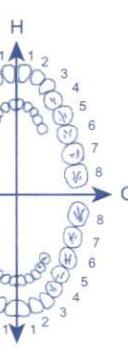
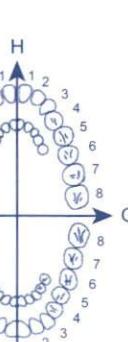
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Optique Mille Pour Cent 2020 Optométriste & Opticien N°425 Centre Ville Anglo - Casablanca	15/09/					3000,00 DH

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412   21433552 00000000   00000000	D	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	B	00000000   00000000 35533411   11433553	G	
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXEC

# CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN  
OPHTHALMOLOGISTE

Specialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification  
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik  
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex Médecin a l'hôpital 20 Août Casablanca  
Membre de la société française d'ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le:

08 / 09 / 2004

رخصة السياقة

الدار البيضاء في :

Lou - A-Bon HAYAINE Gley

VERRE POUR LA VISION DE LOIN

OEIL DROIT

+0.25 (-500, 180)

OEIL GAUCHE

+0.25 (500, 180)

Very fine lens

ADDITION VISION DE PRES

Optique Mille Pour Cent  
Optométriste & Opticien  
N° 425 Centre Ville  
Bd Anglais - Casablanca

(1) Lamine

Dr. Loubna KHAYAR  
OPHTHALMOLOGISTE  
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés  
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca  
Tél: 05 22 95 12 89

  
Optique Mille Pour Cent  
Optométriste & Opticien  
N°425 Centre Ville  
Bd Anglais Casablanca  
Facture : 10800

# Optique 1000%

Opticien - Optométriste

Date : 15/09/2020

Mr : ABOU HAYANE Ghita

Docteur : LouBNA KHAYAR BENJELLOUN

Type des Verres : O.R.A.R. BLEU C.A.T.

Monture : MITAL optique 1000,00

\* Vision de Loin :

OD	Axe	180	Cyl	-0,90	Sph +0,75	1000,00
OG	Axe	180	Cyl	-0,50	Sph +0,75	1000,00

\* Vision de Prés :

OD	Axe	,	Cyl	,	Sph	,
OG	Axe	,	Cyl	,	Sph	,

*Optique Mille Pour Cent  
Optométriste & Opticien  
N°425 Centre Ville  
Bd Anglais Casablanca*

Add : ,

Montant : TOTAL 3000,00 DH